

AVIGNON

Ville d'exception

DGA Ville Citoyenne et de la Proximité
Pôle Vie des Quartiers
Direction de la Proximité
Mairie du quartier Nord Rocade
☎ : 04/90/89/64/11...
Référence : 2025-001...

Avignon, le 26 juin 2025

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,
Vu la délibération N°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision,
Vu le budget de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association Décorations Créatives représentée par sa Présidente Madame Simone PRAYAL, le local communal situé Mairie Annexe Nord Rocade 106 Avenue de la Trillade d'une superficie de 36 m2 sur les créneaux horaires suivants :

Les mercredis de 14H à 18H

Les jeudis de 17h30 à 20H

Les samedis de 14H à 18H

ainsi qu'un local supplémentaire juxtaposé à la salle de réunion pour stockage de petits matériels.

Cette attribution prendra effet le 01 septembre 2025 jusqu'au 31 aout 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet vmv.telerecours.fr

ARTICLE4 : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire déléguée
à la Vie Associative
Amy MAZARI-ALLEL

Publié le : 30/09/2025

Transmis en Préfecture le : 15/09/2025

Mme Le Maire

